



Compte rendu du Comité Technique Gendarmerie Nationale (CT- GN) du 29 juin 2015

Étaient présents pour le **SNPC/FO**

Titulaires : Mme Caccamo, M.M Cauquil, Lacoste, Mesnier, Camuzeau

Suppléants : M.M Dubourdeau, Sanchez

Réunion débutée à 14h30 avec vérification du quorum et lecture des déclarations liminaires. Celle du **SNPC/FO** est jointe au présent compte-rendu.

Le Major Général (MG) comprend l'inquiétude des agents à l'annonce des futures restructurations régionales et des transferts éventuels d'écoles de gendarmerie sur la BA102 de Dijon. Pour lui, seule une création d'école est envisagée à l'horizon 2017 sur Dijon. Des informations seront fournis aux organisations syndicales au fil de l'eau, en toute transparence.

Points soumis à avis :

Le procès-verbal du dernier CT-GN du 12 mars 2015 a été **approuvé avec 9 voix favorables**.

PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AUX ORGANISMES MILITAIRES À VOCATION OPÉRATIONNELLE DE LA GN (OMVO).

Le décret n°2015-212 du 25 février 2015 est venu préciser le périmètre des OMVO relevant des services du ministère de la défense et du ministère de l'intérieur pour la gendarmerie nationale. Ces unités ne dépendront pas du comité technique gendarmerie.

Le **SNPC/FO** demande alors que toutes les informations concernant ces périmètres soient communiquées au CT gendarmerie pour information. Le major général donne son accord.

Le décret a été approuvé avec 9 voix favorables.

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

La DG précise qu'en 2015 le coût de formation n'impactera pas le budget gendarmerie (budget dédié), et qu'en 2016 les coûts de formation seront supportés à moitié par la gendarmerie complété par le budget dédié.

A ce jour 142 propositions ont été identifiées, 137 maîtres d'apprentissage ont été retenus, et 111 partenariats ont été signés entre les CFA, les centres de formations et la gendarmerie.

Le **SNPC/FO** soutient la participation de la gendarmerie au développement de l'apprentissage.

Le **SNPC/FO** attire l'attention sur le cahier des charges de la formation à assurer ; les spécificités de certains métiers en gendarmerie sont parfois différentes de celles dans le civil. Concernant l'avenir des apprentis le **SNPC/FO** demande si la DGGN envisage des recrutements à l'issue des formations.

Le **SNPC/FO** s'étonne de la profession de certains maîtres d'apprentissages, et rappelle que ces derniers devaient être volontaires, or certains ont été désignés sans être consultés.

Le **SNPC/FO** demande si une gratification est retenue pour les maîtres d'apprentissages (PRE, RO, RA, Avancements...)

Le MG assure que le partage des connaissances est très positif. La DRH MININT précise que l'apprentissage correspond à une demande gouvernementale. Concernant l'avenir des apprentis, elle informe que c'est une formation en alternance qui peut déboucher sur la réussite à un concours administratif mais, qu'en aucun cas, il n'y aura des dérogations à l'embauche.

La DRH comme le MG rappellent que le rôle des maîtres d'apprentissages rentre dans les prérogatives des fonctionnaires. Leurs objectifs devront donc évoluer en conséquence, c'est à dire que l'objectif de formation viendra se substituer à un autre. Le MG rappelle que l'objectif correspondra à une obligation de moyen et non de réussite à l'examen.

Sur le principe de formation le vote est favorable à l'unanimité avec 9 voix pour.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS (RI) RELATIFS A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS CIVILS DE CERTAINES RÉGIONS.

Région Nord pas de Calais 9 voix pour.

Région Poitou Charente 9 voix pour.

École de Chateaulin 9 voix pour.

École de Chaumont SNPC/FO, UNSA, CGT : 8 voix pour, CFDT 1 abstention.

Communication :

ÉTUDE RELATIVE AUX PARCOURS DE CARRIÈRE DES PERSONNELS CIVILS DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

La DGGN présente un état des lieux de la cotation des postes actuels des personnels civils.

Le **SNPC/FO** apprécie cette présentation mais rappelle une demande récurrente qui est de définir la transformation des postes envisagée pour 2017-2019. Le MG précise qu'en septembre 2015 ces données seront communiquées.

Le **SNPC/FO** souhaite une homogénéité des emplois civils dans chaque région de gendarmerie. Le MG s'y oppose au motif d'offrir une diversité de fonctions à chaque statut civil ou militaire.

Le **SNPC/FO** demande si la cotation des postes a un lien avec la mise en œuvre du RIFSEEP. Le MG apporte une réponse négative. Il propose de changer l'appellation « cotation » pour éviter toute ambiguïté.

Le **SNPC-FO** rappelle que la DGGN envisage de transformer des postes d'imprimeur de labeur tenus par des militaires en postes civils dans le corps des contrôleurs techniques sur Limoges et pense que l'état des lieux présenté en sera modifié très rapidement.

Points inscrits à la demande du **SNPC/FO**

MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Mise en œuvre du RIFSEEP pour les catégories A-B-C administratives et la filière sociales au 1er janvier 2016. Le classement de la cotation est effectué en fonction du grade de l'agent et non pas de sa fonction. La NBI n'a pas pour obligation d'intégrer le RIFSEEP. Les groupes de fonctions seront déterminés par la DRH du MININT en septembre 2015.

Le **SNPC/FO** demande où en est la DGGN sur l'étude des postes ouvrants droit à la NBI. La DRH signale que c'est un problème global au sein du MININT pour l'attribution des points NBI. Elle relève cependant qu'une NBI à 10 points, soit environ à 45 €, serait mieux intégrée dans le cadre du RIFSEEP après une étude approfondie.

La DRH n'est pas favorable à la mention du groupe de rémunération sur les fiches de poste afin de ne pas bloquer les procédures de mobilité.

POINT SUR LES AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES (APST)

L'administration a bien voulu augmenter les emplois APST en gendarmerie de 1 à 13. Le **SNPC/FO**, rappelant les effectifs des adjoints techniques, pense que des attributions supplémentaires seraient naturelles au regard des effectifs des autres périmètres du MININT.

La DRH ne s'engage pas sur cette sollicitation et demande à vérifier nos affirmations.

POINT SUR LES TRAVAUX SALISSANTS, ASTREINTES ET TRAVAIL DU WEEK-END

Du fait du blocage du ministère des finances, le dossier n'a pas vraiment avancé. Le CAB du MININT a relancé le « guichet unique », le texte est porté avec volontarisme par le ministère.

POINT SUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF SAUVADET

L'administration a recense en mai 2015 les agents concernés, il reste 4 agents : 3 en Île de France et 1 en Guyane. Le CMG 78, compétent pour ces 4 personnels, a été contacté par la DG afin de déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre du concours. Les agents seront titularisés sans période de stage.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES GRAF EN 2015

L'administration rappelle que : les conditions d'accès au GRAF, à savoir être ATP au 6ème échelon et la fonction détenue, fixée par arrêté ministériel, sont prises en compte. Un promu en 2014 et également 1 en 2015 pour 16 à 18 vocations remplissant les conditions d'ancienneté en périmètre gendarmerie. Au MININT 110 avancements pour 1800 vocations remplissant les conditions d'ancienneté.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES PERSONNELS CIVILS DE LA GENDARMERIE

Le **SNPC/FO** demande que le nombre de propositions à l'avancement en CAPL soit augmenté d'au moins une proposition par grade, en fonction du ratio défini chaque année.

Le **SNPC/FO** souhaite également qu'aux CAP SGAMI un représentant gendarmerie soit systématiquement présent. Le SDGP/GN adjoint donne son accord.

RAPPEL SUR LE DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU LOCAL ET ZONAL

Le **SNPC/FO** rappelle les nombreuses lacunes, en local, concernant le dialogue social. Il appelle le MG à renouveler les directives de la charte de gestion des SGAMI qui définit très bien ce processus.

Le MG souhaite alors un retour d'infos sur tous les dysfonctionnements rencontrés en régions. Il insiste sur la transparence et le travail en commun qui mène à l'efficacité.

POINT SUR L'ACCUEIL DES PERSONNELS CIVILS NOUVELLEMENT AFFECTES

L'administration informe que le stage pour les personnels sortant d'IRA est déjà programmé et bien formaté. Le MG stipule que l'accueil sera dissocié en fonction du statut militaire ou civil du fait des périodes d'affectations différentes.

POINT IHTS

La note a été diffusée le 13 avril 2015 et un état trimestriel devra être adressé à la DGGN. Le **SNPC/FO** signale que certaines régions non zonales ne détiennent pas l'information ce qui fait que bon nombre de chefs de service n'en connaissent pas l'application.

Questions diverses :

MISE EN PLACE DES CHSCT

Le **SNPC/FO** dénonce les procédures employées à l'ECASGN du Blanc pour la préparation et le suivi des CHSCT de l'établissement. En effet, un amalgame est fait entre le CCHS et le CHSCT. Le **SNPC/FO** considère que dans un établissement comme l'ECASGN qui compte un nombre important de personnels civils que ces deux instances doivent être dissociées. Le **SNPC/FO** dénonce également que certaines formations n'aient pas encore réalisé leur premier CHSCT.

POINT SUR LE RETARD DES DOSSIERS TRAITES EN RÉGION BRETAGNE

L'administration reconnaît 192 dossiers en retard ce que dénonçait le **SNPC/FO** de manière récurrente. Le **SNPC/FO** signale l'augmentation de ce taux par rapport à l'an passé soit 42 dossiers.

REPAS DÉDUITS SUR LES PAIES DES AGENTS TRAVAILLANT EN RESTAURATION COLLECTIVE

Le **SNPC/FO** s'inquiète que des prélèvements soient effectués sur paye à des agents des cercles mixte de la garde républicaine. La somme serait de 110,31€ mensuelle, dont 35,31€ non déductible et 75€ déductible des impôts. Comment la trésorerie des cercles mixtes récupère ces sommes ? Quel est la légalité de cette procédure ?

Le Major Général clôture de CT-GN à 17h30.